

42 - Subventions aux associations médico-sociales - Première attribution 2013

M. l'Adjoint HAKKAR, Rapporteur : La Ville de Besançon soutient les associations locales qui ont pour objet l'accompagnement du malade dans sa vie quotidienne et la lutte contre la maladie ainsi que les associations qui conduisent des actions de prévention.

Il est proposé d'attribuer aux associations à caractère médico-social, pour leur action, les subventions suivantes (1^{ère} attribution pour 2013) :

Dénomination association	Objet social	Subventions attribuées par l'Etat, autres collectivités et Caisses	Sommes attribuées par la Ville de Besançon		Montant de la subvention sollicitée en 2013	Sommes proposées Première répartition 2013
		2012	2011	2012		
Bibliothèques Sonores de l'Association des Donneurs de Voix	Enregistrement de livres - prêt aux non et malvoyants	3 450 €	720 €	720 €	800 €	720 €
Société Française de la Croix Bleue section de Besançon	Aide aux personnes victimes de l'alcool (patients et famille) Prévention auprès des scolaires	500 €	680 €	680 €	680 €	680 €
Alcool Assistance «La Croix d'Or»	Aide et accompagnement de personnes en difficulté avec l'alcool - sensibilisation au risque	587 €	700 €	700 €	800 €	700 €
TOTAL						2 100 €

En cas d'accord, la somme totale, soit 2 100 €, sera prélevée sur la ligne 65.510/6574 CS 50000.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces subventions.

«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2013.